



République et canton de Genève

AVIS

En conformité de l'article 14, al. 1 lettre b de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**le Conseil municipal de la commune de Genthod
est convoqué en séance extraordinaire pour
le mardi 26 février 2019 à 20h30**

ORDRE DU JOUR :

1. Crédit d'investissement pour une indemnisation égale à la valeur intrinsèque des bâtiments du Creux de Genthod sis sur la parcelle n° 884 de CHF 3'540'000.- (délibération)

Genthod, le 18 février 2019


Carol Borloz-Neuffer
Présidente du Conseil municipal

